

CULTURE

Acquisition d'ouvrages non scolaires et de documents multisupports

Attribution des marchés

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent marché a pour objet l'acquisition et le conseil pour l'achat de documents non scolaires multisupports (imprimés, CD, DVD, CD-ROM, DVD-ROM) pour le développement des collections de la Bibliothèque-Médiathèque et des services de la Ville d'Ivry-sur-Seine aux fins de mise à disposition au public.

Il se décompose en douze lots juridiques distincts, traités en marchés séparés, comme suit :

Lot n°1 : acquisition d'ouvrages imprimés pour les adultes (hors ouvrages édités en langues étrangères et bandes dessinées) : fictions et littérature éditées en langue française, ouvrages en gros caractères, ouvrages imprimés accompagnés de tout autre support (hors CD, DVD, CD-ROM et DVD-ROM, avec droits de prêt et/ou de consultation, d'auto apprentissage, ludoéducatif, création multimédia, jeux PC/MAC, apprentissage des langues), essais et ouvrages documentaires (philosophie, religion, sciences humaines, droit, politique, économie, sciences et techniques, arts, loisirs, histoire, géographie, fonds local), encyclopédies et dictionnaires.

Lot n°2 : acquisition d'ouvrages imprimés pour la jeunesse (hors ouvrages édités en langues étrangères et bandes dessinées) avec possibilité d'office de nouveautés : fictions et littérature éditées en langue française, ouvrages imprimés accompagnés de tout autre support (hors CD, DVD, CD-ROM et DVD-ROM, avec droits de prêt et/ou de consultation, d'auto apprentissage, ludoéducatif, création multimédia, jeux PC/MAC, apprentissage des langues), essais et ouvrages documentaires (philosophie, religion, sciences humaines, droit, politique, économie, sciences et techniques, arts, loisirs, histoire, géographie, fonds local), encyclopédies et dictionnaires.

Lot n°3 : acquisition de bandes dessinées pour les adultes et la jeunesse : bandes dessinées éditées en langue française tous genres et courants.

Lot n°4 : acquisition d'ouvrages imprimés édités en langues étrangères pour les adultes et la jeunesse (hors langue française) : fictions et littérature (poésie, anthologie, théâtre, correspondances...).

Lot n°5 : acquisition de littérature technique pour les adultes (ouvrages édités en langues française et étrangères) liée aux activités du Service de la Documentation de la Ville (législatif, économie, droit, sciences sociales et politiques, ouvrages d'intérêt général).

Lot n°6 : acquisition de textes enregistrés pour les adultes et la jeunesse.

Lot n°7 : acquisition de partitions musicales et méthodes de musique.

Lot n°8 : acquisition de CD musique pour les adultes et la jeunesse (hors imports, autoproduction) : tous genres et courants.

Lot n°9 : acquisition de CD musique pour les adultes et la jeunesse : imports, autoproduction.

Lot n°10 : acquisition de DVD films, avec droits de prêt et/ou de consultation, pour les adultes et la jeunesse : films de fiction, films documentaires, films d'animation.

Lot n°11 : acquisition de CD, DVD, CD-ROM et DVD-ROM, avec droits de prêt et/ou de consultation, pour les adultes et la jeunesse (hors apprentissage des langues) : auto apprentissage, ludoéducatif, création multimédia, jeux PC/MAC.

Lot n°12 : acquisition de CD, DVD, CD-ROM et DVD-ROM, avec droits de prêt et/ou de consultation, pour les adultes et la jeunesse : apprentissage des langues.

Les montants annuels minimum et maximum pour chaque lot sont les suivants :

Pour le lot n°1 :

Le montant minimum annuel est le suivant : 20 903 € HT soit 25 000 € TTC

Soit pour 4 ans montant minimum : 83 612 € HT soit 100 000 € TTC.

Pour le lot n°2 :

Le montant minimum annuel est le suivant : 12 541 € HT soit 15 000 € TTC

Soit pour 4 ans montant minimum : 50 167 € HT soit 60 000 € TTC.

Pour le lot n°3 :

Le montant minimum annuel est le suivant : 5 016 € HT soit 6 000 € TTC

Soit pour 4 ans montant minimum : 20 066 € HT soit 24 000 € TTC.

Pour le lot n°4 :

Le montant minimum annuel est le suivant : 83 € HT soit 100 € TTC

Soit pour 4 ans montant minimum : 334 € HT soit 400 € TTC.

Pour le lot n°5 :

Le montant minimum annuel est le suivant : 2 926 € HT soit 3 500 € TTC

Soit pour 4 ans montant minimum : 11 705 € HT soit 14 000 € TTC.

Pour le lot n°6 :

Le montant minimum annuel est le suivant : 2 090 € HT soit 2 500 € TTC

Soit pour 4 ans montant minimum : 8 361 € HT soit 10 000 € TTC.

Pour le lot n°7 :

Le montant minimum annuel est le suivant : 2 508 € HT soit 3 000 € TTC

Soit pour 4 ans montant minimum : 10 033 € HT soit 12 000 € TTC.

Pour le lot n°8 :

Le montant minimum annuel est le suivant : 16 722 € HT soit 20 000 € TTC

Soit pour 4 ans montant minimum : 66 889 € HT soit 80 000 € TTC.

Pour le lot n°9 :

Le montant minimum annuel est le suivant : 83 € HT soit 100 € TTC

Soit pour 4 ans montant minimum : 334 € HT soit 400 € TTC.

Pour le lot n°10 :

Le montant minimum annuel est le suivant : 16 722 € HT soit 20 000 € TTC

Soit pour 4 ans montant minimum : 66 889 € HT soit 80 000 € TTC

Pour le lot n°11 :

Le montant minimum annuel est le suivant : 83 € HT soit 100 € TTC

Soit pour 4 ans montant minimum : 334 € HT soit 400 € TTC.

Pour le lot n°12 :

Le montant minimum annuel est le suivant : 83 € HT soit 100 € TTC

Soit pour 4 ans montant minimum : 334 € HT soit 400 € TTC.

Compte tenu du montant global des prestations, de l'ordre de 319 058 € HT minimum sur quatre ans, en cas de reconductions successives du marché, la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen, en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics. Le marché ne comprend pas de montant maximum.

Chaque lot est conclu pour un an à compter de sa date de notification au titulaire et sera ensuite reconductible de façon expresse par trois fois à échéance de chaque période annuelle. Leur durée totale, reconductions comprises, n'excédera pas quatre ans.

Les besoins de la Ville ne pouvant être précisément définis à l'avance, chaque lot prendra la forme d'un marché à bons de commande conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

La procédure d'appel d'offres s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Un avis d'appel public à la concurrence, envoyé au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 27 octobre 2009, a été publié par ces organismes respectivement les 28 et 30 octobre 2009.
- La date limite de remise des offres était fixée au 22 décembre 2009 à 17 heures.
- Aux dates et heures limites, 16 sociétés ont déposé un pli, dont 2 sur support électronique.
- Le 29 décembre 2009, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des plis remis par les 16 sociétés, puis les a confiés au technicien référent pour analyse.
- Le 21 janvier 2010, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a déclaré les candidatures des 16 sociétés recevables. Elle a ensuite procédé à l'ouverture et à l'enregistrement des offres et les a confiées au technicien référent pour analyse.
- Le 11 février 2010, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), après analyse et classement des offres, a attribué les marchés comme suit :
 - lot n°1 : « acquisition d'ouvrages imprimés pour les adultes (hors ouvrages édités en langues étrangères et bandes dessinées) : fictions et littérature éditées en langue française, ouvrages en gros caractères, ouvrages imprimés accompagnés de tout autre support (hors CD, DVD, CD-ROM et DVD-ROM, avec droits de prêt et/ou de consultation, d'auto apprentissage, ludoéducatif, création multimédia, jeux PC/MAC, apprentissage des langues), essais et ouvrages documentaires (philosophie, religion, sciences humaines, droit, politique, économie, sciences et techniques, arts, loisirs, histoire, géographie, fonds local), encyclopédies et dictionnaires » à la société Decitre ;
 - lot n°2 : « acquisition d'ouvrages imprimés pour la jeunesse (hors ouvrages édités en langues étrangères et bandes dessinées) avec possibilité d'office de nouveautés : fictions et littérature éditées en langue française, ouvrages imprimés accompagnés de tout autre support (hors CD, DVD, CD-ROM et DVD-ROM, avec droits de prêt et/ou de consultation, d'auto apprentissage, ludoéducatif, création multimédia, jeux PC/MAC, apprentissage des langues), essais et ouvrages documentaires (philosophie, religion, sciences humaines, droit, politique, économie, sciences et techniques, arts, loisirs, histoire, géographie, fonds local), encyclopédies et dictionnaires », à la société Colibrije ;

- lot n°3 : « acquisition de bandes dessinées pour les adultes et la jeunesse : bandes dessinées éditées en langue française tous genres et courants » à la société BD Net ;
- lot n°4 : « acquisition d'ouvrages imprimés édités en langues étrangères pour les adultes et la jeunesse (hors langue française) : fictions et littérature (poésie, anthologie, théâtre, correspondances...) » à la société CIL ;
- lot n°5 : « acquisition de littérature technique pour les adultes (ouvrages édités en langues française et étrangères) liée aux activités du Service de la Documentation de la Ville (législatif, économie, droit, sciences sociales et politiques, ouvrages d'intérêt général) » à la société l'Appel du Livre ;
- lot n°6 : « acquisition de textes enregistrés pour les adultes et la jeunesse » à la société Mots et Merveilles ;
- lot n°7 : « acquisition de partitions musicales et méthodes de musique » à la société Allegro Paritition ;
- lot n°8 : « acquisition de CD musique pour les adultes et la jeunesse (hors imports, autoproduction) : tous genres et courants » à la société CD Mail ;
- lot n°10 : « acquisition de DVD films, avec droits de prêt et/ou de consultation, pour les adultes et la jeunesse : films de fiction, films documentaires, films d'animation » à la société ADAV.

et a déclaré infructueux les lots suivants :

- lot n°9 : « acquisition de CD musique pour les adultes et la jeunesse : imports, autoproduction » ;
- lot n°11 : « acquisition de CD, DVD, CD-ROM et DVD-ROM, avec droits de prêt et/ou de consultation, pour les adultes et la jeunesse (hors apprentissage des langues) : auto apprentissage, ludoéducatif, création multimédia, jeux PC/MAC » ;
- lot n°12 : « acquisition de CD, DVD, CD-ROM et DVD-ROM, avec droits de prêt et/ou de consultation, pour les adultes et la jeunesse : apprentissage des langues ».

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'autoriser le Maire à souscrire les marchés susvisés relatifs à l'acquisition et au conseil pour l'achat de documents non scolaires multisupports (imprimés, CD, DVD, CD-ROM, DVD-ROM) pour le développement des collections de la Bibliothèque-Médiathèque et des Services de la ville d'Ivry-sur-Seine aux fins de mise à disposition au public.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

CULTURE

Acquisition d'ouvrages non scolaires et de documents multisupports

Attribution des marchés

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77,

considérant que les marchés actuels relatifs à l'acquisition de livres non scolaires et documents imprimés arrivent à expiration et qu'il est nécessaire d'assurer la continuité de ce service,

considérant qu'au vu du montant global des prestations (de l'ordre de 319 058 € HT minimum sur 4 ans) la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen,

considérant qu'il y a lieu de recourir à la procédure du marché à bons de commande pour chaque lot, les prestations étant réalisées en fonction des besoins et ne pouvant être définies à l'avance,

vu la décision de la commission d'appel d'offres (CAO) en date du 11 février 2010, qui, après analyse et classement des offres, a attribué les marchés comme suit :

- lot n°1 : « acquisition d'ouvrages imprimés pour les adultes (hors ouvrages édités en langues étrangères et bandes dessinées) : fictions et littérature éditées en langue française, ouvrages en gros caractères, ouvrages imprimés accompagnés de tout autre support (hors CD, DVD, CD-ROM et DVD-ROM, avec droits de prêt et/ou de consultation, d'auto apprentissage, ludoéducatif, création multimédia, jeux PC/MAC, apprentissage des langues), essais et ouvrages documentaires (philosophie, religion, sciences humaines, droit, politique, économie, sciences et techniques, arts, loisirs, histoire, géographie, fonds local), encyclopédies et dictionnaires » à la société Decitre ;
- lot n°2 : « acquisition d'ouvrages imprimés pour la jeunesse (hors ouvrages édités en langues étrangères et bandes dessinées) avec possibilité d'office de nouveautés : fictions et littérature éditées en langue française, ouvrages imprimés accompagnés de tout autre support (hors CD, DVD, CD-ROM et DVD-ROM, avec droits de prêt et/ou de consultation, d'auto apprentissage, ludoéducatif, création multimédia, jeux PC/MAC, apprentissage des langues), essais et ouvrages documentaires (philosophie, religion, sciences humaines, droit, politique, économie, sciences et techniques, arts, loisirs, histoire, géographie, fonds local), encyclopédies et dictionnaires », à la société Colibrije ;

- lot n°3 : « acquisition de bandes dessinées pour les adultes et la jeunesse : bandes dessinées éditées en langue française tous genres et courants » à la société BD Net ;
- lot n°4 : « acquisition d'ouvrages imprimés édités en langues étrangères pour les adultes et la jeunesse (hors langue française) : fictions et littérature (poésie, anthologie, théâtre, correspondances...) » à la société CIL ;
- lot n°5 : « acquisition de littérature technique pour les adultes (ouvrages édités en langues française et étrangères) liée aux activités du Service de la Documentation de la Ville (législatif, économie, droit, sciences sociales et politiques, ouvrages d'intérêt général) » à la société L'Appel du Livre ;
- lot n°6 : « acquisition de textes enregistrés pour les adultes et la jeunesse » à la société Mots et Merveilles ;
- lot n°7 : « acquisition de partitions musicales et méthodes de musique » à la société Allegro Partition ;
- lot n°8 : « acquisition de CD musique pour les adultes et la jeunesse (hors imports, autoproduction) : tous genres et courants » à la société CD Mail ;
- lot n°10 : « acquisition de DVD films, avec droits de prêt et/ou de consultation, pour les adultes et la jeunesse : films de fiction, films documentaires, films d'animation » à la société ADAV,

et a déclaré infructueux les lots suivants :

- lot n°9 : « acquisition de CD musique pour les adultes et la jeunesse : imports, autoproduction » ;
- lot n°11 : « acquisition de CD, DVD, CD-ROM et DVD-ROM, avec droits de prêt et/ou de consultation, pour les adultes et la jeunesse (hors apprentissage des langues) : auto apprentissage, ludoéducatif, création multimédia, jeux PC/MAC » ;
- lot n°12 : « acquisition de CD, DVD, CD-ROM et DVD-ROM, avec droits de prêt et/ou de consultation, pour les adultes et la jeunesse : apprentissage des langues »,

vu le cahier des clauses administratives générales applicable en matière de fournitures courantes et services,

vu le budget communal,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à souscrire les marchés relatifs à l'acquisition et au conseil pour l'achat de documents non scolaires multisupports (imprimés, CD, DVD, CD-ROM, DVD-ROM) pour le développement des collections de la Bibliothèque-Médiathèque et des Services de la Ville d'Ivry-sur-Seine aux fins de mise à disposition au public, comme suit :

- lot n°1 : « acquisition d'ouvrages imprimés pour les adultes (hors ouvrages édités en langues étrangères et bandes dessinées) : fictions et littérature éditées en langue française, ouvrages en gros caractères, ouvrages imprimés accompagnés de tout autre support (hors CD, DVD, CD-ROM et DVD-ROM, avec droits de prêt et/ou de consultation, d'auto apprentissage, ludoéducatif, création multimédia, jeux PC/MAC, apprentissage des langues), essais et ouvrages documentaires (philosophie, religion, sciences humaines, droit, politique, économie, sciences et techniques, arts, loisirs, histoire, géographie, fonds local), encyclopédies et dictionnaires » à la société Décitre, pour un montant minimum annuel de 25 000 € TTC ;
- lot n°2 : « acquisition d'ouvrages imprimés pour la jeunesse (hors ouvrages édités en langues étrangères et bandes dessinées) avec possibilité d'office de nouveautés : fictions et littérature éditées en langue française, ouvrages imprimés accompagnés de tout autre support (hors CD, DVD, CD-ROM et DVD-ROM, avec droits de prêt et/ou de consultation, d'auto apprentissage, ludoéducatif, création multimédia, jeux PC/MAC, apprentissage des langues), essais et ouvrages documentaires (philosophie, religion, sciences humaines, droit, politique, économie, sciences et techniques, arts, loisirs, histoire, géographie, fonds local), encyclopédies et dictionnaires », à la société Colibrije, pour un montant minimum annuel de 15 000 € TTC ;
- lot n°3 : « acquisition de bandes dessinées pour les adultes et la jeunesse : bandes dessinées éditées en langue française tous genres et courants » à la société BD Net, pour un montant minimum annuel de 6 000 € TTC ;
- lot n°4 : « acquisition d'ouvrages imprimés édités en langues étrangères pour les adultes et la jeunesse (hors langue française) : fictions et littérature (poésie, anthologie, théâtre, correspondances...) » à la société CIL, pour un montant minimum annuel de 100 € TTC ;
- lot n°5 : « acquisition de littérature technique pour les adultes (ouvrages édités en langues française et étrangères) liée aux activités du Service de la Documentation de la Ville (législatif, économie, droit, sciences sociales et politiques, ouvrages d'intérêt général) » à la société L'Appel du Livre, pour un montant minimum annuel de 3 500 € TTC ;
- lot n°6 : « acquisition de textes enregistrés pour les adultes et la jeunesse » à la société Mots et Merveilles, pour un montant minimum annuel de 2 500 € TTC ;
- lot n°7 : « acquisition de partitions musicales et méthodes de musique » à la société Allegro Parition, pour un montant minimum annuel de 3 000 € TTC ;

- lot n°8 : « acquisition de CD musique pour les adultes et la jeunesse (hors imports, autoproduction) : tous genres et courants » à la société CD Mail, pour un montant minimum annuel de 20 000 € TTC ;
- lot n°10 : « acquisition de DVD films, avec droits de prêt et/ou de consultation, pour les adultes et la jeunesse : films de fiction, films documentaires, films d'animation » à la société ADAV, pour un montant minimum annuel de 20 000 € TTC.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 19 FEVRIER 2010